



BOUQUET DE SERVICES VELOS A ANGERS



Région Pays de la Loire Angers (49)

Bénéficiaires

- Communauté urbaine Angers Loire Métropole
- Ville d'Angers

Partenaire

Direction régionale Pays de la Loire de l'ADEME

Coût (HT)

Investissement : 250 k€

Fonctionnement : 25,8 k€ par an

Bilan en chiffres

- 2 500 vélos en prêt gratuit (VéloCité)
- 3 600 utilisateurs, dont 2/3 d'étudiants
- 652 vélos à assistance électrique subventionnés

Date de lancement

2004

Pourquoi agir

La communauté urbaine Angers Loire Métropole regroupe 30 communes pour un ensemble de plus de 270 000 habitants. Dans le cadre de ses compétences, elle agit avec d'autres acteurs locaux, au premier rang desquels la Ville d'Angers (150 000 habitants), pour favoriser des modes de transport alternatifs à l'usage de la voiture individuelle. Parmi eux, le vélo tient une place essentielle. Cet engagement collectif s'est traduit par l'intégration systématique d'un volet vélo dans les différents documents ou supports d'organisation et de planification des transports locaux : plans de déplacements écoles, plans de déplacement entre-prises, plans de déplacements urbains. Parmi les actions mises en place, un service inédit de prêt gratuit de vélos baptisé « VéloCité » a été lancé dès 2004. D'autres dispositifs ont été initiés plus récemment afin de proposer une offre simple, complète et attractive.

L'enjeu environnemental est particulièrement important puisque le secteur des transports représente à lui seul 29% des émissions nationales de gaz à effet de serre et 39% des émissions nationales de CO₂, et le 2^{ème} poste de consommation d'énergie*. La promotion et le développement des mobilités actives telles que la marche et le vélo constituent des pistes intéressantes à explorer en milieu urbain car elles permettent de décarboner les déplacements. A Angers, deux éléments particuliers créent un contexte favorable à la pratique du vélo : d'une part le fait qu'une écrasante majorité des déplacements sont réalisés entre Angers et sa première couronne ; d'autre part la douceur du climat. En 1998, le vélo représentait déjà 3,7% des déplacements, tous modes confondus**, ce qui constituait une base à développer.

*Données Energie Climat, ADEME 2017.

** Enquête déplacements, Angers Loire Métropole, 1998.

Présentation et résultats

Un prêt gratuit de vélos

2 500 vélos sont proposés gratuitement aux adultes majeurs habitant d'Angers ou y travaillant. Les locations s'effectuent dans un espace situé près de la gare SNCF. Au moment de la rentrée étudiante, un point temporaire de location est ouvert au niveau du campus universitaire Belle-Beille Baussier afin de désengorger l'espace principal et de toucher directement le public étudiant.

Le prêt dure 4 mois et peut être renouvelé 2 fois. L'utilisateur signe un contrat de prêt pour la durée souhaitée et remet un relevé d'identité bancaire qui sert de caution. En cas de dégradation ou de vol, l'utilisateur est tenu pour responsable et doit s'acquitter des frais de réparation ou de remplacement.

Avec 3 600 utilisateurs par an, dont 2/3 d'étudiants, le service VéloCité rencontre un réel succès. 6 000 prêts de vélos classiques sont ainsi enregistrés par an.

L'intermodalité autour du vélo

Pour favoriser l'usage du vélo en complément avec d'autres moyens de transport, 4 vélos parcs, 150 box individuels sécurisés, 35 stationnements collectifs couverts et 4 parkings relais de 36 places chacun ont été installés près des parkings de covoiturage, des principaux arrêts de bus et le long des lignes de tramway.

L'école à vélo

6 séances d'apprentissage concernant l'utilisation du vélo en ville sont organisées chaque année pour les élèves de 30 classes de CM2 par l'association Angers Cyclisme. La dernière séance est une sortie à vélo en milieu urbain.

Des subventions pour les vélos à assistance électrique

Pour favoriser l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), la collectivité verse une subvention de 25% du prix d'achat (avec un plafond de 250 €). Au 1^{er} mars 2017, 652 demandes ont été validées pour un montant total de 155 k€, ce qui représente une subvention moyenne de 237 € par VAE.

Facteurs de reproductibilité

Le succès des services vélos mis en place par Angers Loire Métropole repose en grande partie sur les facteurs suivants :

- la gratuité du service de prêt ;
- la parfaite complémentarité des différentes actions (sensibilisation et formation, prêt gratuit, intermodalité).

“ Vélocité est un concept économique et écologique qui permet de limiter l'usage de la voiture en ville. Nous avons volontairement limité la durée du prêt pour que le service soit purement incitatif. **Les utilisateurs testent l'utilisation du vélo avant de passer à l'acte d'achat**, et l'objectif est bien de les pousser à acquérir un matériel dont ils prendront soin et qu'ils amortiront rapidement. ”

**M. Christophe Béchu, maire d'Angers,
président de la communauté d'agglomération
Angers Loire métropole**

Focus

Pour favoriser la pratique du vélo par leurs agents, la Ville d'Angers, la communauté d'agglomération et le Centre Communal d'Action Sociale ont décidé début 2018 d'expérimenter le régime de l'indemnité kilométrique vélo. Il s'agit d'un dispositif où l'employeur prend en charge une partie des frais de transport des déplacements domicile-travail des salariés lorsqu'ils utilisent un vélo classique ou électrique : la participation payée par l'employeur est exonérée de charges et l'indemnité perçue par le salarié est exonérée d'impôts.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/transport
- Le site de la Direction régionale Pays de la Loire de l'ADEME
www.paysdelaloire.ademe.fr
- Les sites de la communauté urbaine Angers Loire Métropole et de Vélocité
www.angersloiremetropole.fr
www.angers.fr/index.php?id=58760
- Le site de l'Observatoire Régional des Transports Pays de la Loire
www.observatoire-transports-pays-de-la-loire.fr

CONTACTS

- Vélocité
Tél : 02 41 18 13 21
velocite@ville.angers.fr
- Direction régionale Pays de la Loire de l'ADEME
Tél : 02 40 35 68 00
ademe.paysdelaloire@ademe.fr



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.